



MAIRIE DE CHAVILLE

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 21 septembre 2013

Présents_:

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - M. David ERNEST - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Christine LECERF

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Bertrand BARRE – Mme Cécile BLANCHET - M. Loïc CHARBONNIER - Mme Isabelle DORISON - M. André GAUDIN - M. Sylvain LEBAS – M. Gilles PERTUSA

Le collège associatif :

Mme Irène NENNER -

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Sabine GAVOIS - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - M. Maurice BLANDEAU

Absents excusés :

M. Bernard DUCLOS – M. Marcel DUMAS

Absents :

Mme Arielle AMILCAR - M. André HARLAY - Mme Olga ODINETZ -Mme Laurence ROUGER de Grivel - M. Noël DUSSAC

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Introduction de l'année par Monsieur le Maire;
- 2/ Présentation de la Trame Verte et Bleue (TVB) par les services de GPSO (Madame Spendel et Monsieur Le Corre) ;
- 3/ Points divers.

Début de la séance : 9h30

Monsieur le Président du Conseil Communal de Développement Durable ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Maire.

1/ Introduction de l'année par Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Jacques Guillet remercie Monsieur Barré et l'assemblée de l'avoir invité à la première séance du CC2D de l'année 2013/2014. Il rappelle que depuis la création de ce conseil il y a 4 ans, les travaux conduits, notamment le PLU et le suivi de la ZAC du centre-ville, ont été alimentés par la conjoncture.

Monsieur le Maire remercie les intervenants de GPSO et leur travail concernant la Trame Verte et Bleue. Il rappelle l'importance de l'eau sur la commune et de la modification des ressources à utiliser. Il souligne également les similitudes entre Sèvres et Chaville sur le plan topographique, à savoir les carrières et les sources. Il indique que Madame Pascale Flamant, élue à Sèvres déléguée au Développement Durable, est d'accord afin de favoriser les rencontres entre les membres du CC2D des deux villes pour trouver des pistes communes de travail.

Monsieur Guillet souligne que Monsieur le Président de la République lors de la conférence environnementale n'a émis aucune nouveauté depuis la « loi Grenelle ». Pourtant, un problème existe concernant la rénovation thermique de l'habitat. Il est nécessaire d'identifier tous les outils pour améliorer l'économie d'énergie. Certaines filières comme le bois semblent difficile en centre-ville, d'autre telle que l'énergie électrique renouvelable produite à partir du rayonnement solaire avec les panneaux photovoltaïques est plus adaptée.

Monsieur le Député-maire rappelle l'importance du projet de loi relatif à la création d'une métropole du Grand Paris. Elle regrouperait principalement les communes de Paris et des trois départements de la Petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et serait créée au 1er janvier 2016. Elle centraliserait les compétences au niveau de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et de l'habitat. Comment préserver l'identité des communes qui composeront cette métropole ? Monsieur Guillet rappelle également que le texte important sur la transition énergétique est repoussé à la fin de l'année 2014. Concernant le Contrat de Développement Territorial, Monsieur le Maire indique qu'il sera signé la semaine prochaine avec le Préfet de Région. Il regrette le peu de participation lors du débat public. Cependant, quelques observations ont été faites sur l'avenue Roger Salengro. Notamment la requalification de la voie royale qui se termine au Pont de Sèvres pourrait continuer sur Chaville avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Monsieur Bertrand Barré rappelle que la délibération relative au Conseil Communal de Développement Durable a fixé la durée du mandat à 4 ans, or celui expire en octobre. Avec l'accord de Monsieur le Maire, les membres actuels continueront leurs travaux jusqu'aux élections municipales de 2014.

Monsieur David Ernest souhaiterait aborder avec le Comité sévrien de développement durable le problème de la mobilité avec l'étude du covoiturage.

Monsieur Guillet indique qu'il est favorable à un transport intra et inter communes, surtout sur le même bassin. La concession « Chaville-bus » se termine en 2014, l'intérêt est de promouvoir un transport commun à ces villes. Le bas de Vélizy et le quartier de l'Ursine, sont desservis par deux modes de transport ; une réflexion peut être menée. Concernant la ligne 171, sa cadence est déjà assez importante. Cependant, d'autres dessertes telles que « les Bruyères » et « Marcel Bec » peuvent être envisagées suites aux projets en cours. Le transport collectif doit être innovant.

Monsieur André Gaudin s'interroge sur l'évolution du PLU par rapport à la Métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire souligne que la Métropole du Grand Paris rentrera en vigueur en 2016. Son objectif est l'urbanisation autour des gares. Le PLU relatif à la gare Chaville -Rive-Droite

a été pensé pour protéger le quartier, or avec la loi sur la Métropole, les pouvoirs publics imposeront de densifier autour des gares.

Madame Christine Lecerf indique que cette volonté de densifier autour des gares ne peut aller à l'encontre du bien public.

Monsieur Guillet confirme que la densification autour des gares doit se faire, mais en étant maîtrisée.

Madame Isabelle Dorison informe que les travaux de la gare St Lazare ont permis d'en faire un véritable lieu de vie ouvert sur la ville et ses transports, accessible à tous, avec de nombreux services et commerces. Sans toutefois, vouloir rivaliser avec la gare St-Lazare, la gare-Rive-Droite a déjà un agriculteur qui propose des paniers de légumes et de fruits le mardi. Un autre jour ou un autre service pourrait être envisagé.

Monsieur Barré remercie Monsieur le Maire et informe l'assemblée que Madame Laurence Rouger est membre du conseil national du débat sur la transition énergétique. Elle pourrait venir en parler lors d'une prochaine réunion du CC2D.

Monsieur le Président donne la parole aux intervenants de GPSO.

2 / Présentation de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Madame Maria Spendel, Directrice de l'environnement présente également ses collègues : Monsieur Jean-Baptiste Le Corre, chargé de mission Environnement et Préservation de la nature et Monsieur Delagneau responsable du service Réseaux.

Madame Spendel souligne les actions menées par GPSO en matière de développement durable: la création d'une agence locale d'énergie, la thermographie, l'éducation à l'environnement, les nuisances urbaines et la biodiversité.

Elle indique que l'action phare de la politique de préservation de la nature est l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du territoire. La loi Grenelle II portant "engagement national pour l'environnement", promulguée le 12 juillet 2010, impose désormais, à chaque région, l'élaboration d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avant la fin de l'année 2012. Ces schémas doivent permettre de préserver la biodiversité en assurant aux différentes espèces de la faune et de la flore une continuité des espaces naturels indispensables à leurs développements et à leurs déplacements (notion de corridor écologique). Ces schémas régionaux doivent être pris en compte dans les documents de planification (Schéma de cohérence territoriale, Plans d'aménagement et de développement durables,...) et d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme) et doivent donc être déclinés aux échelles infrarégionales (département, intercommunalité, communes). GPSO a choisi d'anticiper ces nouvelles réglementations en réalisant un schéma de Trame verte et bleue à l'échelle du territoire communautaire. Son élaboration sera concomitante avec celle du schéma régional dont les grandes orientations seront déclinées au niveau intercommunal.

La Trame Verte et Bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer ainsi leur cycle de vie.

Madame Spendel indique que la démarche GPSO a été labellisée par le Ministère de l'écologie. Actuellement, un état des lieux des connaissances en matière de biodiversité est en cours de finalisation sur le territoire de GPSO. Cet état des lieux a pour objectif de

rassembler les données existantes sur la nature, la faune et la flore du territoire. Il s'agit d'un préalable indispensable à l'élaboration de la Trame Verte et Bleue. Par la suite, un diagnostic complet permettra d'appréhender les opportunités et les menaces vis-à-vis de la préservation de la biodiversité sur notre territoire.

Ce diagnostic permettra de définir le schéma de Trame Verte et Bleue ainsi qu'une stratégie globale assortie d'un plan d'actions. Une concordance des actions avec la Stratégie Nationale de Biodiversité 2011-2020 établie par l'Etat sera évidemment recherchée.

Monsieur Le Corre signale que le PowerPoint qui va être présenté à l'assemblée doit être validé auprès du Bureau Communautaire. Aussi, il ne pourra être transmis par courriel qu'à compter du 4 octobre prochain. Il explique que la Trame Verte et Bleue est composée de plusieurs éléments identifiés sur le territoire communautaire. Les réservoirs de biodiversité ou zones cœurs sont des zones riches en biodiversité où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, abris, etc...). Sur le territoire de GPSO, les réservoirs de biodiversité sont les forêts domaniales de Meudon et Fausses-Reposes, les berges de Seine ou encore certains parcs et jardins de superficie importante. Les corridors écologiques sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité : par exemple une haie, un alignement d'arbres sur la voirie, un passage à faune sur une infrastructure routière, une ouverture dans un jardin clôturé, etc...Le réseau écologique est formé par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques et est également appelé Trame Verte et Bleue.

Madame Dorison souligne que les eaux pluviales de la nationale 118 se jettent dans les étangs de Meudon entraînant la destruction de certaines espèces.

Monsieur Le Corre indique l'avantage d'un bassin de décantation afin d'épurer l'eau qui ira dans les étangs.

Madame Irène Nenner rappelle le fléau que sont les ragondins pour l'environnement.

Monsieur Barré précise qu'il faut utiliser des modes de traitement biologique plutôt que chimique afin de protéger les espèces.

Monsieur Pierre Delayen indique que ses buis ont été ravagés par de chenilles de la pyrale, elles détruisent tout en peu de temps.

Madame Dorison souhaiterait pour le centre aquatique à venir un système plus écologique notamment avec l'utilisation de plantes aquatiques

Monsieur Barré précise que la réglementation à ce niveau n'est pas définie.

Madame Spendel précise que quatre ateliers ont été mis en place afin d'aborder la biodiversité : La Seine – Les Forêts – La Nature en ville – La fragmentation. Les échanges ont été fructueux.

Monsieur Le Corre définit le mot « rupestres » : ce sont des failles dans les pavés, les parpaings ou dans les murs. Il indique pour Chaville des zones de discontinuité avec l'avenue Roger Salengro et les deux voies ferrées ainsi qu'une continuité entre la forêt et le parc du de Marivel.

Madame Spendel rappelle que pour la finalité du projet Trame Verte et Bleue l'avis du CC2D est important.

Monsieur Le Corre informe l'assemblée que le dialogue est ouvert avec RFF concernant l'entretien des talus le long des voies ferrées. RFF n'a pas les moyens financiers pour entretenir ces talus au quotidien, leur priorité étant le transport des voyageurs.

Madame Spendel indique que RFF propose de signer des conventions avec le Conseil général ou les communes, de types superposition de gestion.

Madame Nenner précise que le CC2D pourrait émettre un avis sur le contenu d'une convention avec la ville.

Monsieur Ernest souligne le risque sanitaire pour les jardins familiaux qui jouxtent la voie ferrée ainsi que la MJC.

Monsieur Delayen précise qu'il est nécessaire de connaître les produits employés qui pourraient apporter un risque sanitaire.

Monsieur Le Corre indique qu'une étude de la terre doit être faite et que cela incombe à l'Etat, notamment l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur Delayen s'interroge sur la rupture liée à la route des gardes.

Monsieur Le Corre informe que le Conseil général prévoit la réalisation d'un passage souterrain permettant ainsi un corridor pour la faune et la flore.

Monsieur Loïc Charbonnier indique que les grillages sont aussi des fragmentations.

Monsieur Le Corre explique à l'assemblée que le PLU est indispensable pour le réaménagement futur pour favoriser les espaces verts le long des corridors avec la mise en place d'arbres et pour sensibiliser les riverains notamment sur le « barriérage » de leur propriété et l'utilisation d'insecticides à éviter.

Madame Marie-Odile Grandchamp souligne qu'un tuyau-buse passe déjà sous la route des gardes.

Monsieur Charbonnier s'interroge sur la possibilité de faire un lien entre les massifs forestiers.

Madame Spendel annonce que le manque de cartographie concernant l'eau des sources est un des problèmes.

Madame Dorison indique que ce point sera abordé dès la fin de l'intervention de la TVB.

Monsieur Delagneau souligne que 24000 lampadaires sont en rénovation. Sur Chaville cela représente un budget de 4 millions d'euros. Il explique que la hauteur des réverbères va être diminuée afin de limiter la luminosité vers les habitations, les lumières jaunes seront remplacées par des blanches. Il indique que l'éclairage sera meilleur avec une diminution de la consommation de kilowatts. Certains lieux seront moins éclairés tout en préservant la sécurité.

Madame Lecerf s'interroge sur la possibilité de baisser l'éclairage à certains moments.

Monsieur Delagneau explique que la télégestion des points lumineux existe déjà. Notamment la coupure de nuit. Cependant elle n'est pas adaptée en ville mais plutôt dans les parcs et jardins ou en espace rural en France. Cependant les riverains ne sont pas toujours d'accord, le manque de lumière permettant le regroupement de personnes « indésirables ».

Monsieur Gaudin indique que le détecteur de présence pourrait être une solution.

Monsieur Delagneau informe que des audits sont en cours afin de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des parcs ainsi que leur éclairage.

Monsieur Gilles Pertusa demande qu'un déclenchement de la lumière puisse être effectué à une heure précise.

Monsieur Delagneau précise que l'horloge astronomique n'est pas adaptée au minimum d'éclairage. Il est préférable de réduire la puissance et le nombre de poteaux.

Madame Lecerf propose une idée, à savoir des couronnes de leds.

Monsieur Delagneau s'interroge sur le maintien d'un éclairage total de la route des gardes bien que le Conseil général préconise la sécurité. Cette route pourrait être moins éclairée.

Madame Lecerf souhaite des précisions sur la gestion des eaux pluviales.

Monsieur Delagneau indique que les eaux pluviales vont dans le réseau d'assainissement, sur le Conseil général des Hauts-de-Seine préconise 2 litres par seconde et par hectare. Sur la commune de Vélizy, c'est 1 litre par seconde et par hectare. Il précise que les eaux pluviales récupérées par les particuliers doivent être déclarées en mairie. Il souligne la nécessité actuelle de réhabiliter les réseaux d'assainissement afin de lutter aussi contre les inondations ; plusieurs bassins de rétentions existent sur le territoire.

Monsieur Delagneau indique que les sources sur le territoire de GPSO sont utilisées pour certaines, à l'arrosage et au chauffage. Pour cela, le débit de la source doit être connu et continu.

Monsieur Barré remercie les intervenants de GPSO et donne la parole à Madame Nenner, Présidente de l'association Chaville Environnement.

3/ Points divers

Madame Nenner ne possède pas de PowerPoint mais un support mobile de photographies, de textes et d'une carte exposée lors du forum des associations à Chaville. Ce support présente le travail du groupe eau du CC2D, les données historiques de l'association ARCHE, les données fournies par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru et un travail effectué sur le terrain par les membres de Chaville Environnement. Elle nous indique sur la carte la localisation des sources, de zones humides (mare près de la passerelle des Arts, mares de la forêt de Meudon) et des puits exploités ou désaffectés, et les tracés de différents rus (ancien ru de Marivel, ru de la ferme, ru du Morval....)

Madame Nenner indique que la construction en cours d'un immeuble derrière l'église rue de Stalingrad (à l'emplacement d'un ancien puits proche de l'ancien ru de Marivel), a révélé une grande quantité d'eau. Il a fallu une pompe de 35m³ par heure pour évacuer l'eau et pouvoir continuer les travaux. Elle informe l'assemblée que l'étude fournie par le Syndicat Intercommunal montre quatre 4 sources officielles (aujourd'hui canalisées ou détruites) : la source du bocage, la source du Doisu, la source de l'étang St Denis et la source de l'étang vert.

Madame Nenner précise que sous l'avenue Roger Salengro il existe plusieurs puits. Elle souligne que l'association n'a pas les moyens financiers pour acheter un logiciel lui permettant de créer une carte.

Monsieur Le Corre rappelle que GPSO avec les données GPS peut établir cette carte.

Monsieur Charbonnier informe l'assemblée que le Parc André Citroën à Paris utilise une source et a installé une fontaine d'eau potable.

Madame Nenner rappelle que l'eau sur Chaville était potable et très appréciée par les Chavillois. Elle a pu déguster de l'eau d'un riverain lors de sa visite sur le terrain. Elle souhaiterait une réflexion sur l'usage de l'eau (l'arrosage, le nettoyage des rues, l'assainissement) et sur l'aménagement de l'eau souterraine (fontaine d'agrément, pour l'habitat, des ilots de fraîcheur). Elle informe l'assemblée d'une gestion durable de l'eau faite par la ville de Versailles.

Monsieur Barré remercie Madame Nenner pour son travail et demande aux membres présents de constituer le groupe de travail relatif à la Trame Verte et Bleue. Le groupe est composé de Mesdames Grandchamp, Nenner, Lecerf, Dorison et de Messieurs Barré et Pertusa. La date retenue pour la première réunion de travail est la vendredi 27 septembre 2013 à 18 heures en mairie.

La prochaine séance du CC2D se tiendra le samedi 2 novembre 2013 à 9h30.

Monsieur Delayen informe que sa société dans le cadre de sa mission de « démonstrateur rénovateur » a accepté le permis de construire d'un chantier difficile sur Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) afin de mesurer la qualité de vie des habitants. Il propose de convier le CC2D lors de visite inaugurale.

Madame Grandchamp demande à Madame Nenner de transmettre ses coordonnées GPS afin que GPSO puisse établir une cartographie dans un caractère opérationnel.

Monsieur Barré informe l'assemblée que les travaux du Conseil Communal de Développement Durable se poursuivront jusqu'en février 2014. Il demande à Madame Grandchamp de bien vouloir prendre attache avec Madame Pascale Flament et fixe, avec l'accord des membres présents, **une autre date de séance le samedi 14 décembre 2013.**

Fin de la séance 12h15

Plan de Déplacement Administratif (PDA) : « Le Plan de Déplacement est une démarche globale et intégrée d'analyse et d'optimisation des différents déplacements inhérents aux activités d'une administration : déplacements des employés, accessibilité des visiteurs, déplacements professionnels et gestion des flux des marchandises ».*